

NOTE AUX FAMILLES

UTILISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

Année scolaire 2023-2024

A compter du 4 septembre 2023

Restaurant scolaire - (délibération N° 2021-03-29/19)

Repas enfant : 2,60 €

Repas enseignants et personnel communal : 5,20 €

Garderies périscolaires - (délibération du 22.05.2017)

2.00 € de l'heure (tout 1/4h commencé est facturé)

De 07h45 à 08h40 et 16h20 à 19h00 en maternelle

De 07h45 à 08h50 et 16h30 à 19h00 en élémentaire

Facturation mensuelle du service de garderie avec minimum de facturation de 5 €.

Il est précisé aux parents que le goûter de la garderie du soir doit être apporté par les parents dans un sac différent de celui utilisé pour la journée d'école.

Transport scolaire : gratuite maintenue

Pour obtenir la carte de transport obligatoire, vous devez inscrire votre enfant sur le site <https://scolaire17.transports.nouvelle-aquitaine.fr> à partir du 01.06.2023

L'inscription est gratuite jusqu'au 20/07/2023. Après cette date, les frais de 15€ vous seront facturés par la Région.

Seuls les enfants titulaires d'une carte seront autorisés à monter dans le bus.

Information importante :

La surveillance des jeux installés devant l'école élémentaire est sous la responsabilité des parents et sortis de l'enceinte de la garderie, aucune entrée ne sera acceptée.

Responsable Périscolaire 06.47.14.61.01

La garderie concernée :

MATERNELLE 05.46.75.43.49 ou ELEMENTAIRE 05.46.75.68.82

Accompagnatrice bus : 06 71 22 15 97